

CONVOCAATION

CONSEIL MUNICIPAL

*Destinataires
par Internet :*

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| – Yves BOUCHER | – Gwenaëlle LE SAGE |
| – Béatrice LEVEQUE | – Dominique TESSIER |
| – Jacques LEJEUNE | – Nicolas GUÉRÉCHEAU- |
| – Nathalie PETERS | DESIGNES |
| – Ludovic BERGER | – Sébastien DELAUNAY |
| – Sophie CHARRIER | – Guillaume DUDÉ |
| – Virginia SCHAEFER | – Amélie JAMET |
| – Maxime REIGNIER | – Julien CANONNE |
| – Marie-Annick | – Corine GALLARD |
| MORICEAU | – Cyrille COUINEAU |
| – Annick BOUCHER | |

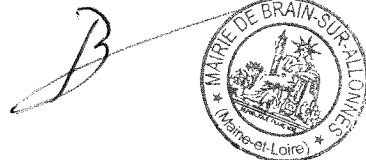
Le Conseil Municipal se réunira à la mairie

Le mardi 12 mars 2024 à 20h30

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A BRAIN SUR ALLONNES,
Le mardi 5 mars 2024

Le Maire,
Yves BOUCHER



ORDRE DU JOUR :

- ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- ☞ Commission communale « vidéoprotection » : ajout de membres,
- ☞ Subventions aux associations,
- ☞ Association « rires et partage » : demande de mise à disposition de salle,
- ☞ SMBAA : convention de permission d'accès et de pose de piézomètre,
- ☞ SIEMML : convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'équipements techniques,
- ☞ CAUE : convention - étude de faisabilité pour la création d'un restaurant scolaire, d'une garderie et d'une mini-crèche,
- ☞ CAUE : convention étude de faisabilité pour la transformation de l'ancienne mairie en maison des associations,
- ☞ Cimes de Courcy : avancement des travaux, DSP, communication,
- ☞ Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal,
- ☞ Affaires diverses :
 - Médaille communale – M. Franck FORTIER
 - Traversée de bourg : avancement des travaux
 - Réseau eau et assainissement : avancement des travaux

POUVOIR

(article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné (e), _____, donne pouvoir à

Pour me représenter à la séance du Conseil Municipal du mardi 12 mars 2024.

De prendre part à toutes délibérations,

Émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.



Fait à BRAIN SUR ALLONNES,
le

Porter à la main « Bon pour Pouvoir » et signer

2024